

Communiqué de presse du 7 décembre 2021

RISQUES ET ATTAQUES DE LOUPS : CONTRIBUTION CANTONALE DEMANDÉE POUR LES ÉLEVEURS ET AMODIATAIRES TOUCHÉS

Prométerre, ainsi que les organisations actives dans l'élevage du bétail et l'économie alpestre, demandent au Canton de créer une contribution forfaitaire pour les éleveurs et exploitants d'alpages. Contraints de prendre des mesures de protection pour leurs troupeaux contre les meutes de loups, ils subissent de lourdes conséquences économiques non prises en compte dans les mesures fédérales d'indemnisation.

Après une première alerte l'an passé, des meutes de loups ont multiplié les attaques contre des troupeaux de bovins cet été dans le Jura vaudois. Dans les Alpes suisses, la présence du prédateur est connue depuis des années ; les élevages ovins de montagne en sont particulièrement victimes. La soudaine recrudescence de cas sur des veaux et des génisses a frappé les esprits, parmi les professionnels et dans l'opinion publique.

Face à cette situation grave, Prométerre et la Société vaudoise d'économie alpestre, d'entente avec les fédérations d'élevage et soutenues par la fédération laitière Prolait, ont adressé une demande aux deux ministres responsables de l'agriculture et de la faune, respectivement Philippe Leuba et Béatrice Métraux. Objectif : instaurer dès 2022 une contribution cantonale destinée aux exploitants de pâturage ou d'alpages situés dans le périmètre d'une meute ou ayant subi concrètement des attaques de loups. Le forfait se baserait sur la taille du troupeau en alpage ou la surface concernée dans les pâturages attenants.

Cette revendication viendrait compléter deux mesures fédérales existantes, à savoir le remboursement des coûts liés aux mesures de protection et l'indemnisation aux dégâts causés par les carnages. En ajoutant à ce dispositif un soutien pour les éleveurs et amodiataires (exploitants d'alpages), l'État reconnaîtrait le travail supplémentaire et les pertes de revenus subies par ceux qui doivent prendre des mesures de précaution drastiques afin de pouvoir poursuivre leurs activités pastorales, voire parfois y renoncer.

Renseignements complémentaires

Claude Baehler, président, 079 274 00 61, c.baehler@prometerre.ch

Christian Aeberhard, adjoint de direction, 076 805 06 65, c.aeberhard@prometerre.ch

Grégoire Nappey, responsable communication, 079 416 27 62, g.nappey@prometerre.ch

Prométerre est l'association faitière vaudoise de défense professionnelle et de promotion des métiers de la terre et la Chambre d'agriculture du canton de Vaud. Outre la défense des intérêts généraux de l'agriculture vaudoise, **Prométerre** propose des services et du conseil aux exploitants agricoles et viticoles. Elle tient également le secrétariat d'organisations professionnelles et assume des mandats publics. **Prométerre** compte environ 3000 membres individuels, 33 organisations sectorielles et plus de 150 collaborateurs. Son siège est à la Maison du Paysan, à Lausanne.